



Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

Équité territoriale et développement durable : état des lieux théorique et perspectives

Zuindeau Bertrand, Maître de conférences, CLERSE UMR 8019, bâtiment SH2 - Université de Lille 1, F-59655 Villeneuve d'Ascq cedex

Si les approches s'inscrivant dans la problématique générale du développement durable se distinguent principalement par l'attention portée aux questions d'équité intergénérationnelle, la dimension d'équité intragénérationnelle n'en est pas moins présente dans les travaux. En particulier, les enjeux d'équité territoriale (entre Nord et Sud mais aussi entre divers territoires d'un ensemble plus large) ont suscité de nombreuses contributions théoriques et empiriques tout en donnant lieu également à des propositions d'actions. En regard de ce contexte général, notre communication se propose de développer les éléments de thèse suivants :

1) Au-delà d'une reconnaissance des inégalités territoriales (socioéconomiques et écologiques) et de leur tendance à l'accentuation, les approches de développement durable se caractérisent surtout par une lecture de l'équité territoriale en termes de « *transferts de durabilité* ». Ces transferts interterritoriaux prennent la forme de flux de ressources naturelles, de flux de pollutions, mais aussi plus largement d'externalités diverses et de risques en certains lieux sous l'influence de comportements économiques en d'autres lieux. Clairement, les inégalités entre territoires ne sont pas perçues comme indépendantes, mais résultent au contraire pour une large part, d'interactions entre les territoires. Une conception est particulièrement représentative de cette interprétation comme transfert : c'est celle de la « dette écologique ».

2) L'évaluation et l'appréhension même de ces transferts de durabilité sont très directement dépendants du type d'approches conceptuelles du développement durable. En particulier, la distinction essentielle en la matière entre « durabilité faible » et « durabilité forte » se retrouve tout à fait dans des lectures différenciées de la question qui nous occupe. Ainsi, les conceptions de la durabilité faible reconnaîtront des possibilités importantes à la *compensation monétaire* des transferts, ce que dénie, en revanche, les tenants de la durabilité forte. D'autre part, la question de l'*ouverture économique des territoires* est également facteur de division entre les deux ensembles d'approches : conception mondialiste chez les premiers, plutôt localiste chez les autres.

3) Par delà cette diversité conceptuelle, et dans une optique davantage prescriptive, nous voudrions montrer que la recherche d'une équité territoriale améliorée passe par un *processus de généralisation géographique de normes environnementales et sociales*. Ce processus nous paraît requérir un principe de *subsidiarité descendante* : toute norme ne pouvant être appliquée à un niveau global, doit l'être à un niveau inférieur (par exemple ensemble de pays ou pays singulier), et ce, en introduisant les éléments de régulation rendant possible la viabilité économique des normes choisies (barrières tarifaires par exemple). Amélioration continue des normes et subsidiarité descendante nous semblent constituer les réponses les plus adaptées à la réduction des transferts de durabilité et, pour les transferts qui subsistent, à leur compensation monétaire la plus équitable possible.

Faisant ensuite à des travaux antérieurs ayant déjà donné lieu à publication (Zuindeau, 2005 ; 2007), cette nouvelle proposition souhaiterait mettre plus particulièrement l'accent sur les perspectives opérationnelles, prolongeant notre lecture épistémologique.

Zuindeau B. (2005), « Équité territoriale : quelles lectures par les théories du développement durable ? », *Reflets et perspectives de la vie économique*, n° 43(4), p. 5-18.

Zuindeau B. (2007), « Territorial equity and sustainable development », *Environmental Values*, n° 16(2), p. 253-268.